

Interpellé pour la 7e fois sans attestation de déplacement dérogatoire

Trois mois de prison ferme



Interpellé pour la 7e fois sans attestation de déplacement dérogatoire

L'Auscitain de 34 ans, interpellé pour la sixième fois sans autorisation de déplacement dérogatoire par une patrouille de police dans la nuit de dimanche à lundi, a été de nouveau contrôlé cette nuit peu après minuit.

S'il a bien présenté une attestation manuscrite cette fois, celle-ci n'était malheureusement pas valable à cette heure tardive.

Présenté en comparution immédiate après sa garde à vue, il a été condamné à trois mois de prison ferme, sans mandat de dépôt.